

# Contrat d'engagement année 2019

## Engagement volailles de chair

Entre l'**adhérent** de l'association Pomme d'Amap

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

**Nombre poulets / mois** : .....

**Nombre pintade / mois** : .....

**L'agriculteur en test d'activité agricole<sup>1</sup>** :

ROCIPON Jean Pierre

Ferme de Toussacq

77480 Villenaux La Petite

Tel : 06 65 56 16 26

E-mail : jeanpierreroqiponbis@gmail.com

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

Et

**la structure "Les Champs des Possibles"** représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenaux-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

Tel: 06 95 23 94 13

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Jean Pierre ROCIPON dans son projet d'installation agricole. Pour ce faire, Jean Pierre ROCIPON est accueilli pendant la durée de son test d'activité sur le site la ferme de Toussacq 77480 Villenaux La Petite. Sur ce site, l'espace-test agricole.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

---

1 Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure [leschampsdespossibles.fr](http://leschampsdespossibles.fr)

Les autres engagements sont les suivants :

**a. Engagements de l'adhérent :**

- Adhérer à Pomme d'Amap pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré financer la production (cf. prix au kilo du poulet et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- Venir chercher son poulet tous les mois sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement le bureau de l'association. Le poulet pourra être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

**b. Engagements de l'éleveur de poulets de chair en test d'activité :**

- Production respectueuse de la nature.
- Alimentation des poulets issue de l'agriculture biologique.
- Livrer tous les mois des poulets d'un poids moyen de 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg et/ou une pintade 1,8 kg, issue de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

**c. Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :**

- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accueille et accompagne Jean Pierre ROCIPON dans son projet d'installation agricole. Il héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagé solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* rendra compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle à Pomme d'Amap de l'accompagnement de Jean Pierre dans son projet d'installation agricole.

**d. Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

**e. Partage de la récolte :**

- Du 29 janvier 2019 au 24 décembre 2019.
- Horaires hebdomadaires : un mardi par mois de 19h15 à 20h30 sur les dates suivantes :  
29 janvier ; 26 février ; 26 mars ; 23 avril ; 21 mai ; 18 juin ; 16 juillet ; 27 août ; 24 septembre ; 22 octobre ; 26 novembre ; 17 décembre (à voir)

**f. Prix du poulet et modalités de règlement :**

- Les poulets seront distribués entre le 29 janvier 2019 et le 24 décembre 2019, en 12 distributions (distributions mensuelles).

- Le prix du poulet est fixé à 11€50/kg, le poids moyen du poulet est au choix 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg.
- Le prix de la pintade est fixé à 13€/kg, le poids moyen est de 1,8kg.
- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de poids sur les différentes livraisons programmées. Celui-ci fera son possible pour livrer un poulet conforme à la commande sur les 12 livraisons, le poids pourra donc légèrement varier d'une livraison à l'autre.

Le règlement des poulets peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'ordre de « Les Champs des Possibles ».

Proposition :

Choix (entourer)	PRIX Unitaire	PRIX TOTAL (X livraisons)	Préciser paiement en 1, 2, 4 ou 6 fois	Mois d'encaissement
Poulet 1.7 kg	19€55 €			
Poulet 2,1 kg	24€15			
Poulet 2,5 kg	28€75			
Pintade	23€40			

Paiement en:	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="checkbox"/> 6 fois
Sommes				
Mois d'encaissement				
N° chèques				

Fait à ..... en 2 exemplaires, le .....

Signature de l'adhérent

Signature de l'éleveur de  
poulets en test d'activité